

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 70 7e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

### ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane  
Président de SOS DÉMOCRATIE



JUILLET—AOUT 2002—France:1€/COMORES:300FC

### AFFAIRES DE MOEURS : QUI SONT LES VRAIS COUPABLES ?

Aux Comores, au mois de juillet, la justice a ouvert une enquête sur une affaire de pornographie et d'atteintes aux mœurs.

Selon PANA, l'agence panafricaine, Monsieur Jean Francis Léon GOSPODAROWITCZ, ancien chef de la Mission française de coopération auprès de l'ambassade de France, qui n'est plus en poste aux Comores, serait impliqué dans cette affaire. D'après le journal Le Matin des Comores, le diplomate en question, engageait des jeunes gens pour des activités pornographiques sous la « promesse de gros cachets et de délivrance de visas pour la France ».

La justice comorienne saisie de cette affaire doit mener ses investigations jusqu'au bout et garantir un jugement équitable et impartial à l'égard de toutes les personnes impliquées. Elle doit être la barrière capable d'arrêter ces dérives qui sont une violation flagrante des droits humains .

Pour SOS DEMOCRATIE, tous les accusés sont présumés innocents jusqu'à ce qu'un jugement prouve leur culpabilité et condamne ceux qui ont été coupables d'actes inhumains.

Nous avons appris en outre avec stupeur que des Ulémas (chefs religieux) appellent purement et simplement à mettre à mort les jeunes filles « prostituées ».

Ils les accusent d'avoir transgressé les mœurs comoriennes. Il est reproché à ces jeunes filles (dont certaines seraient mineures) d'avoir tourné des films à caractère pornographique et d'avoir posé nu devant les objectifs des photographes moyennant l'octroi d'argent ou de visas pour partir en France.

Notre association étant opposée à la peine de mort, nous estimons que seule un procès juste condamnant ces actes odieux. La peine de mort n'empêche nullement la multiplication des délits ainsi que les assassinats comme cela est prouvé aux États-Unis, en Chine ou en Arabie Saoudite.

Les filles impliquées dans cette affaire de films « X » sont victimes à nos yeux d'une utilisation et manipulation abusives. Elles sont en général issues des classes pauvres de la société comorienne. Les Comores, en crise sociale et économique, entraîne ces filles à vendre leurs corps pour pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens ou partir à l'étranger.

**Il faut donc sanctionner les vrais coupables au lieu de pénaliser des jeunes filles innocentes.**

Directeur de la publication: ALI Damir      Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, HACHIM Mohamed, AMIR Salim,  
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50-06.60.11.81.90– Fax : 01.58.16.45.46

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

## **INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**28 juillet, six familles sont expulsées de leurs logements par la gendarmerie française à Mayotte.** Ces personnes de nationalité française ou titulaires de cartes de séjour, originaires des autres îles comoriennes, occupaient ces habitations dans le village de Kaweni.

SOS DEMOCRATIE demande aux autorités française de respecter le droit à un logement décent et la liberté de la propriété sans distinction d'origine.

\*\*\*\*\*

**16 août, l'hôpital El-Maarouf, principal établissement hospitalier à Moroni (capital des Comores) est fermé suite à un mouvement de grève.** Ce mouvement de contestation déclenché par les médecins et le personnel a pour but de dénoncer le conflit de compétences entre le président de l'union des Comores et celui de l'île de la Grande-Comore. Ils ont constitué un Comité de direction qui devrait remplacer les deux directeurs, l'un nommé par le chef de l'exécutif de l'Union et l'autre par celui de l'île de la Grande-Comore.

Le 21 août, il y a eu une bagarre entre les vigiles de l'hôpital et les membres du Comité de gestion. Depuis le mois de juillet, seules les urgences sont assurées suite à ce conflit.

Nous demandons aux autorités comoriennes et celles de l'île de la Grande-Comore de ne pas prendre en otage les médecins, le personnel et les malades qui n'ont pas les moyens de fréquenter les cliniques privées.

\*\*\*\*\*

**20 août, quatre jeunes comoriens originaires de l'île de Mohéli soupçonnés d'appartenir à la secte religieuse dite « Les témoins de Jéhovah » sont arrêtés et détenus.** Ils s'apprêtaient à participer à un rassemblement de leur communion sur l'île voisine d'Anjouan. Rien qu'à l'île de Mohéli, on estime à une dizaine le nombre de jeunes ayant adopté cette forme de croyance.

SOS DEMOCRATIE défend la liberté de croyance et de religion. Les autorités comoriennes et les responsables de l'île de Mohéli doivent respecter cette liberté. Par ailleurs, îles doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter tout abus, embrigadement ou détournement financier par une secte ou toute autre organisation.

\*\*\*\*\*

**28 août, une manifestation des partisans du président de la Grande-Comore contre le président de l'union des Comores a été réprimée par les militaires avec des balles réelles.** Suite à ces heurts entre les manifestants et les militaires, un jeune d'une douzaine d'années est blessé et un reporter de RFO, Ibrahim Youssouf est mitraqué.

Une fois de plus, l'armée censée défendre le pays tire sur des manifestants en utilisant des balles réelles.

Nous dénonçons cette répression brutale et les arrestations abusives qui ont suivi et suggérons l'ouverture d'une enquête pour sanctionner les coupables. Nous demandons au président de l'union des Comores et celui de l'île de la Grande-Comore de régler la crise des compétences et le partage du patrimoine par des moyens pacifiques. Il ne faut pas utiliser la population civile comme bouclier pour résoudre leurs problèmes politiques. Ils doivent respecter l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

\*\*\*\*\*

**INFOS DE DERNIERE MINUTE: Au moment où nous mettons sous presse notre bulletin, nous apprenons que quatre comoriennes qui comparaissaient lundi 16 septembre 2002 dans deux affaires de photos pornographiques ont été condamnées à trois ans de prison ferme et déchues d'une partie de leurs droits civiques. Alors que Monsieur GOSPODAROWITCZ, ancien chef de la mission française de coopération, n'a pas été jugé.**

**Le même jour, une affaire de pédophilie et d'érotisme impliquant l'administrateur de l'ONG Care, monsieur O. GOURREAUX et monsieur H.Michel DEMONTIER a donné lieu à la relaxe des accusés pour « vice de forme de la procédure ». Ce qui démontre qu'il y a eu pressions de la justice par le pouvoir exécutif et des étrangers. Nous soutenons l'appel interjeté par le courageux procureur Mahamoud Soilih contre cette relaxe et l'appel de Maître Fahami Saïd Ibrahim soutenant les quatre filles pour qu'une justice équitable soit rendue et qu'il n'y ait pas dans cette affaire deux poids, deux mesures.**

## LE VISA BALLADUR PROVOQUE ENCORE DES VICTIMES

Selon la dernière lettre d'information de l'Observatoire de l'Émigration Clandestine Anjouanaise (O.E.C.A), il y a eu encore quatre accidents de barques (Kwassa Kwassa) survenus au mois d'août 2002..Depuis l'instauration du visa Balladur (ancien Premier Ministre de 1993 à 1995) ces embarcations de fortune provoquent toujours des victimes lors des naufrages.

L'accident du 11 août 2002 a à lui seul provoqué un mort et sept disparus. D'après l'O.E.C.A « *Par crainte de l'arrivée d'une vedette des forces de l'ordre, les pilotes demandent aux passagers de se coucher dans la barque. Une déferlante, mal négociée par les pilotes, fait alors chavirer l'embarcation. Des passagers réussissent à rejoindre l'îlot de M'zamboro et donnent l'alerte. Le DETMAR (Détachement Maritime de Mayotte) et la gendarmerie partent à la recherche des naufragés pour tenter de leur porter secours... Le corps d'un jeune homme mort noyé est rapidement retrouvé en surface de l'eau, à l'intérieur du lagon* ».

Depuis le 1er juillet 2000, l'O.E.C.A a répertorié 13 accidents, dénombré 134 morts ou disparus et 184 rescapés. Depuis la mise en application du visa Balladur de 1995 à nos jours, des témoignages relèvent plusieurs centaines de victimes. Il en faut encore combien pour que « le pays de la déclaration des droits de l'homme » supprime ce visa qui occasionne tant des morts?

Nous rappelons que l'île de Mayotte est reconnue par les Nations Unies et l'Union Africaine comme faisant partie de l'ensemble comorien. La France occupe cette île, pour des raisons politiques ou stratégiques. C'est une vitrine par rapport aux autres îles sœurs du canal de Mozambique. Donc, les comoriens originaires des autres îles vont toujours se toujours se diriger à Mayotte. Pour des raisons électoralistes, l'ancien Premier-ministre français, Édouard Balladur a instauré ce visa qui provoque la mort de plusieurs personnes qui veulent se rendre dans cette île comorienne sous administration française.

Nous avons déjà démontré dans nos précédentes éditions que les forces de l'ordre françaises présentes à Mayotte font preuve de non assistance à personne en danger en poursuivant les barques qui chavirent sur les côtes moraises alors qu'ils sont en danger mortel . Par la suite madame Brigitte GIRARDIN, la ministre française d'Outre-mer, a annoncé à Mayotte le triplement de la police de l'air et des frontières « pour arrêter l'immigration clandestine ».

Plusieurs clandestins présumés sont arrêtés arbitrairement. Ils sont souvent maltraités ou même violés et détenus dans des conditions inhumaines (dans un hangar par exemple) avant d'être renvoyés dans leur île d'origine. Souvent, ce sont des personnes qui ont travaillé et sont privés de leurs paies ou séparés de leurs familles avec des enfants en bas âge expulsés de leur logement alors qu'ils ont déjà réglé leur loyer. Certains maires ou administrateurs maorais se permettent souvent de renvoyer des milliers de personnes. Ce qui peut provoquer des exodes massifs qui nous rappellent ceux du régime de Milosevic contre les kossovars en ex-Yougoslavie.

SOS DEMOCRATIE rappelle aux autorités françaises de respecter la liberté de circulation en levant le visa Balladur. Elles doivent appliquer les droits humains des autres comoriens qui se trouvent à Mayotte.

**COMORES : UNE UNION A L'EPREUVE**

Comment expliquer l'exception comorienne ? Où chercher les causes profondes qui font que la nation comorienne est l'une des plus étonnantes nations africaines ?

Étonnante par sa réputation qui est surtout bâtie sur les éternels coups et tentatives de coups d'État; autant en vingt six années d'indépendance. Étonnante par le comportement de sa population qui malgré les diverses vicissitudes subies, destructrices socialement et économiquement, résiste à l'adversité certes chaotique, mais elle résiste.

Pourtant tout semblait acquit, avec les élections passées dont le bal a été ouvert le dimanche 23 décembre 2001. Bien qu'elles constituent un événement de taille dans l'histoire de notre pays, ces élections revêtent avant tout pour les comoriens un signal d'urgence d'une réponse à leurs attentes et préoccupations quotidiennes...

... Concomitamment à la liberté retrouvée en juillet 1975, est apparu un laxisme dans la gestion et conduite des affaires publiques, soutenu par une propension des dirigeants politiques à se préoccuper de leur sort personnel, cela a conduit à la destruction de l'appareil de l'État.

Cette crise c'est d'abord, une crise de l'État, cet État tracassin impuissant. Ensuite, une crise de la démocratie parce que les politiques se voient comme des gens très haut et très distant des réalités quotidiennes...

... Ainsi, le discrédit qui frappe les Comores depuis une vingtaine d'années est avant tout d'ordre économique, mais sûrement mal supputé dès le départ par nos dirigeants...

... Fatalement, le problème de partage des compétences, sources de tracasseries aujourd'hui, constitue encore une fois, un nouvel épisode dans les luttes fratricides qui déchirent la société comorienne depuis 1997 pour ne pas remonter plus haut dans l'histoire...

... D'ailleurs, ce conflit est à mon sens mal posé dans la mesure où il se résume en un combat AZALI - EL BAK « cohabitation oblige », alors que normalement celui-ci relève d'une portée nationale, compte tenu de l'étendu et de la nature des pouvoirs que les uns et les autres doivent hériter... Et, les réflexions de type « tout ce qui se trouve à la Grande-Comore appartient aux grands-comoriens et ainsi de suite » qui sont de nature à cultiver un esprit d'indifférence entre le peuple et par la même, à dépouiller l'Union tant souhaitée par tous de son contenu, ne doivent pas avoir leur place dans le débat.

... La solution à cette crise réside uniquement dans le dialogue et la concertation, entre les différents acteurs de la vie publique, du parlement en passant par la cour constitutionnelle, et des juridictions civiles et administratives. Tout peut trouver une issue pour autant qu'on se décide à la vouloir, ce dont pourquois ces dirigeants ont été élus.

... Un soir du 23 décembre 2001, le peuple comorien a exprimé sa volonté qui est celle de: partir du constat que la République Fédérale Islamique des Comores a échoué et que la survie de la nation comorienne passe par l'Union nouvellement constituée.

Admettre cette Union comme facteur structurant du bien-être et pour cela avoir clairvoyance à partir des institutions existantes. Reconsidérer cette Union comme étant une nouvelle visibilité, autrement dit, comme une capacité d'agir ensemble et non pas comme une capacité de domination.

John Fitzgerald Kennedy avait expliqué à ses concitoyens, je cite « Ne vous demandez pas ce que votre pays a fait pour vous, pensez à ce que vous pouvez faire pour votre pays ».

**Les Comores ont certainement besoin que chacun de ses concitoyens et au premier chef les politiques, lui donne un peu de lui-même.**

**SOULE Soulemane**

**« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net)**

\*\*\*\*\*

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 10 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires